

RÉUNION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS COMPÉTENTES EN MATIÈRE D'AGRICULTURE, DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE PME

Rome, le 27 octobre 2014
Sénat de la République

Session III: La renaissance industrielle et les PME : comment atteindre l'objectif de 20% du PIB d'ici 2020 ?

L'objectif d'amener la création de valeur du secteur industriel à 20% du PIB a été formulé par la Commission européenne dans sa Communication *Une industrie européenne plus forte au service de la croissance et de la relance économique. Mise à jour de la communication sur la politique industrielle*. En vue d'atteindre ce résultat, il est proposé de poursuivre une politique industrielle renforcée, articulée autour de quatre piliers : investissements dans l'innovation, meilleures conditions de marché, accès aux capitaux, capital humain et capacités individuelles. À une époque où les ressources sont limitées, six domaines prioritaires à fort potentiel ont été identifiés : les technologies de fabrication avancées pour une production propre ; les technologies clés ; la bioéconomie ; la politique de la construction et gestion durable des matières premières ; les véhicules propres et les réseaux intelligents.

Les observateurs considèrent, d'un commun accord, que cet objectif est ambitieux (le niveau actuel de l'apport du secteur industriel au PIB est d'environ 15%) et ils pensent que sa réalisation est subordonnée à l'adoption d'une série de mesures et d'innovations importantes ; parmi ces dernières, il y a une large entente quant à la nécessité de revoir le processus de prise de décision et la gouvernance de la politique industrielle.

Le Parlement européen a exprimé l'opinion qu'une « gouvernance efficace et intégrée, y compris en matière de contrôle des activités » est nécessaire pour la politique industrielle, en invitant en outre les États membres, « dans le cas d'éventuelles modifications des traités, à élaborer une politique industrielle commune avec une ambition et des moyens comparables à ceux de la politique agricole commune, ce qui supposerait une véritable consultation transnationale en vue de mettre sur pied une stratégie commune dotée de moyens financiers importants et d'outils de régulation des marchés similaires à ceux dont disposent les autres grandes zones commerciales mondiales, comme par exemple un outil monétaire ou des règles sur les aides d'État adaptées aux besoins de notre industrie, tout en restant dans la légalité internationale ». Il suggère, en outre, qu'il serait souhaitable d'instituer un groupe de travail (*task force*) permanent au sein de la Commission, composé de membres des directions générales concernées, et tenant compte des contributions des parties prenantes, chargé de coordonner et de contrôler la mise en œuvre de la politique industrielle.

Le Conseil "Compétitivité", qui s'est réuni le 25 septembre dernier à Bruxelles, a reconnu, dans ses [Conclusions](#), la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles et d'instaurer des mécanismes de gouvernance plus efficaces. Il a également affirmé la nécessité d'assumer en première personne

« un rôle stratégique plus marqué », sur la base d'un mandat plus ciblé, « y compris [...] une contribution renforcée au Semestre européen ».

Certains observateurs ont également exprimé l'opinion que la politique industrielle pourrait être avantageusement insérée dans le cadre du dénommé semestre européen, alors que des experts suggèrent l'utilité de former des alliances gouvernementales et de travailler au projet d'une convention industrielle (*Industrial compact*) pour l'Union, qui viendrait compléter le Pacte pour la croissance et l'emploi.

Dans sa Communication *Pour une renaissance industrielle européenne* (COM (2014) 14), la Commission européenne expose un certain nombre de priorités à poursuivre en vue de stimuler la compétitivité dans l'industrie européenne. L'une de ces priorités est de revitaliser l'économie de l'UE, en conformité avec l'aspiration d'élever la contribution de l'industrie au PIB jusqu'à 20% d'ici 2020.

Parmi les objectifs de modernisation industrielle qui ont été définis, certains sont adressés, de façon plus spécifique, aux petites et moyennes entreprises, qui constituent plus de 90% des entreprises en Europe. La Commission signale, entre autres, la nécessité de : valoriser les capacités des regroupements d'entreprises (*grappes*), constituées par des groupements de PME qui se renforcent mutuellement, de créer des écosystèmes favorables à l'innovation ; mieux intégrer les « chaînes à valeur ajoutée », de l'achat de matières premières aux services fournis aux entreprises, en passant par la distribution, ainsi que les liens avec les centres de recherche, de formation et d'éducation ; accroître la spécialisation intracommunautaire, pour faire en sorte que les réseaux d'entreprises deviennent un facteur d'innovation important.

Une mise à jour du *Small Business Act* (SBA) est en outre souhaitée. La Commission a également annoncé son engagement pour un soutien accru aux PME en matière d'accès aux moyens de financement, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de la capacité de gestion de l'innovation. Toujours en ce qui concerne les PME, la Commission propose aux États membres d'associer les instruments des politiques régionale et industrielle pour créer des plates-formes de spécialisation intelligente, en facilitant les contacts entre les entreprises et les *grappes* et en ouvrant l'accès aux technologies innovantes et aux virtualités du marché ; elle leur demande également d'introduire un test PME ou un système équivalent dans leur processus décisionnel et d'alléger la charge administrative.

Le Conseil européen du 21 mars 2014, en reconnaissant la contribution importante apportée par la Communication intitulée *Pour une renaissance industrielle européenne*, a invité la Commission à présenter une feuille de route pour poursuivre les travaux sur la base de la Communication en question. Il est prévu que le Conseil européen revienne sur ces questions en mars 2015, dans le cadre du réexamen de la stratégie Europe 2020.

Dans le débat en cours, nombreuses sont les interventions considérées comme essentielles en vue d'améliorer la compétitivité des PME, non seulement de la part des institutions, mais également de la part des opérateurs et des chercheurs, aussi bien sur le plan européen que national. Parmi ces interventions, en plus de la prochaine révision du *Small Business Act*, prévue en 2015, on peut

rappeler : la simplification et réduction de la charge administrative, tant au niveau européen que national ; l'amélioration des infrastructures ; la réduction du coût de l'énergie ; la formation de compétences professionnelles adéquates ; la réduction des retards dans les paiements ; l'accès au financement.

Éléments de réflexion

- L'exigence d'un renforcement de la gouvernance de la politique industrielle au niveau européen est-elle partagée ? Et, dans l'affirmative, suivant quel modèle (supranational, national, régional, local) ? Une révision des traités visant à instituer une politique industrielle commune est-elle considérée comme souhaitable à cet égard ? Comment peut-on lier la politique industrielle à la politique de la concurrence dans cette phase historique du développement des technologies et des relations financières mondiales ?
- Comment sont jugées les propositions suivantes : transformer le Groupe Compétitivité et Croissance au niveau des hauts fonctionnaires en groupe permanent ; insérer la politique industrielle dans le semestre européen ; constituer un groupe de travail (*task force*) de la Commission ? L'idée d'une structure prévue pour la nouvelle Commission européenne sur de grandes zones thématiques pourrait-elle constituer une première réponse ?
- La Communication *Pour une renaissance industrielle européenne* a proposé certains secteurs d'intervention, au niveau européen et au niveau national, pour améliorer la compétitivité des PME : la proposition avancée par la Commission est-elle partagée ? Quelles interventions sont considérées comme prioritaires ?
- Quelles sont les évaluations sur l'application du *Small Business Act* (SBA) et quelles sont les principales requêtes en vue de sa révision, prévue en 2015 ?
- Que pense-t-on des nouveaux objectifs de réduction des émissions de CO₂ pour les pays européens en rapport avec les différentes approches des BRICS ?
- Comment concilier l'objectif de l'augmentation de la part de l'industrie manufacturière de PIB avec la dynamique du coût du travail enregistrée au cours des dernières années ?
- Comment améliorer les flux financiers en soutien des investissements des PME ?
- Quel est le rapport entre industrie et recherche dans l'Europe d'aujourd'hui ?